



## CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 8 MARS 2017

Date d'affichage :  
le 13 mars 2017

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le huit mars à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS ( le Maire).

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Fabrice BREYTON, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Nicolle ARTAUD, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS (absente de la question 1 à 9), Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Pierre David BERGER, Monsieur Hamid BOUZINE, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO, Madame Charlotte OLLAGNON, Monsieur Quentin PETIT, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Didier ALLIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY

#### A donné procuration :

Monsieur Thierry LANARET à Madame Anne-Lise MIALHE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20h50.

### **N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Anne-Lise MIALHE pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 3 COMPTE-RENDU ANNUEL DES COMPTES (CRAC) 2016 DE LA ZAC DU PENSIO : APPROBATION**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le Compte rendu Annuel des Comptes 2016 du contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre ou signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 4 CONTRAT DE CONCESSION ZAC DU PENSIO : AVENANT N° 2**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le nouveau bilan de l'opération d'aménagement de la ZAC du Pensio tel qu'il ressort de l'avenant n° 2 annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de concession d'aménagement de la ZAC du Pensio joint à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 5 PRISE DE LA COMPÉTENCE PLUI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : AVIS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DONNE un avis défavorable à la prise de compétence, par la Communauté d'agglomération, en matière de planification urbaine (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) au 27 mars 2017.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 28**

**Contre : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**N° 6 PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 : LANCEMENT DE LA  
PROCÉDURE**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DÉCIDE que la modification simplifiée du PLU aura pour objectif de :
- modifier les règles de hauteur relative et absolue, sur le secteur Uap (ZAC du Pensio),
  - supprimer l'alignement sur la rue Charles VII,
- DÉCIDE que les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée seront les suivantes :
- affichage d'un avis de mise à disposition du dossier au public à l'Hôtel de Ville et au rez-de-chaussée du bâtiment située 16 Place de la Libération (Communauté d'Agglomération -siège du service urbanisme),
  - mise à disposition du dossier en Mairie du Puy-en-Velay et mise à disposition d'un recueil de consignation des remarques du public, aux jours et heures d'ouverture du service Urbanisme (Communauté d'Agglomération - 16, place de la Libération au Puy-en-Velay),
  - mise à disposition du dossier sur le site Internet de la Ville du Puy-en-Velay et information sur la possibilité de recueillir des remarques par courriel ou par voie postale,
- DÉCIDE d'afficher la présente délibération en Mairie durant un mois, ainsi qu'au rez-de-chaussée de la Communauté d'agglomération (située 16, place de la Libération au Puy-en-Velay), et de procéder à la publication d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 7 OPÉRATIONS COMMUNALES - DÉPÔT DE DEMANDE D'URBANISME : AUTORISATION DONNÉE  
AU MAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ÉCOLE DES FRAISSES**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour le remplacement de toutes les huisseries sur le groupe scolaire "Les Fraisses" (parties Maternelle et Primaire).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 8 22 RUE GÉNÉRAL LAFAYETTE : CESSIION DE L'IMMEUBLE**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la vente de l'immeuble sus désigné au profit de Monsieur et Madame ROMEYER,
- AUTORISE cette transaction pour un montant de 260 000 €, frais en sus restant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 25**

**Contre : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**Abstention : 3**

**Jacques LABROSSE, Brigitte BENAT, Thierry LANARET**

**N° 9 RUE DU BOUCHETAUD - TAULHAC : CESSIION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la vente de deux parcelles de terrains sus désignées au profit de Madame Jeanne ROCHE,
- AUTORISE cette transaction pour un montant de 64 500 €. Les frais en sus restant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY**

**Abstention : 1**

**Brigitte BENAT**

**N° 10 1 BOULEVARD MARÉCHAL JOFFRE : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE "OTIS"**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE l'acquisition de l'immeuble OTIS, situé au 1, boulevard Maréchal Joffre,
- ACCEPTE l'achat de l'immeuble sus-visé pour un prix de 15 000 €, conforme à l'estimation du service des Domaines du 6 janvier 2017, le plan de division de parcelle ainsi que la rédaction de l'acte administratif correspondant restant à la charge de la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 IMMEUBLE 6, PLACE DU CLAUZEL : CESSION DU SOUS-VOLUME 18-2 AU PROFIT DE LA COPROPRIÉTÉ "AFUL LE CLAUZEL"**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE cette transaction à l'euro symbolique, au profit de la copropriété "AFUL LE CLAUZEL" ou toute personne physique ou morale habilitée aux fins des présentes, auquel se rajouteront à la charge de l'acquéreur, les frais nécessaires à sa réalisation,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 RUE HENRI MANEVAL : CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE MADAME CLAUZIER ET MONSIEUR MONDON**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE la désaffectation et le déclassement du domaine public jouxtant la parcelle BP 71 située 27 rue Henri Maneval conformément au plan ci-annexé,
- DÉCIDE pour ce faire, la réalisation d'un document d'arpentage,
- APPROUVE la cession de cette emprise au profit de Madame CLAUZIER et Monsieur MONDON ou toute personne physique ou morale agissant pour leur compte, à l'euro symbolique, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- APPROUVE les conditions particulières décrites dans le corps de la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces opérations, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 13 AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP) : AUTORISATION DE PRÉSENTER LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) ci-joint auprès de la Préfecture de la Haute-Loire conformément aux articles L 111-7 et D 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

**N° 14 CONVENTION PORTANT SUR LA COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville et la Communauté d'agglomération, de transfert des missions de la commission Communale d'Accessibilité à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

**N° 15 VILLE DU PUY-EN-VELAY ET L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF "LES CÉVENNES" : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : Madame Michelle MICHEL

- APPROUVE la convention de partenariat fixant les modalités de coopération pour l'organisation d'animations autour d'ateliers et de diverses activités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

**N° 16 SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE/OEUVRES DE VACANCES : PARTICIPATION**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- ADOPTE les montants des aides aux séjours à caractère pédagogique (1 730,50 €) et aux œuvres de vacances (4 241,50 €) tels qu'ils figurent aux tableaux joints en annexes pour un montant global de 5 972,00 €,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 17 OPÉRATION LIVRETS LOISIRS JEUNES**

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE la liquidation des "Chèques Livrets Loisirs Jeunes" proposée telle qu'elle figure au tableau en annexe,
- DÉCIDE que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice, sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous-fonction : 422.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 18 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE : ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION DU BD BERTRAND DE DOUE**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet d'enfouissement du réseau basse tension présenté,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à 154 263,44 € hors taxes et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT la somme de 154 263,44 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- DÉCIDE que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire suivante : Chapitre 23 - Article 2313.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

### **N° 19 ECLAIRAGE PUBLIC : MARCHÉ DE RÉNOVATION DE L'EXISTANT ET MAINTENANCE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le projet d'avenant n° 2,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer l'avenant, et tout document y afférent.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :** UNANIMITÉ

**N° 20 CONVENTION "BILLET JUMELÉ" - SAISON 2017 : AVENANT N° 5**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la présente convention pour 2017.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 21 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe de ces mises à disposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les modifications proposées au tableau des emplois,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 PERSONNEL : FRAIS DE MISSIONS ET DE STAGES**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par les agents dans les conditions décrites, et  
Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles dans ce cadre.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 SERVICE PRÉVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE : ADHÉSION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire et ses éventuels avenants,
- AUTORISE la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail,
- AUTORISE l'intervention du conseiller en prévention du Centre de Gestion de la Haute-Loire et la prise en charge des frais engagés y afférents.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**  
Monsieur CHAPUIS ne prend pas part au vote.

**N° 25 ASSOCIATION "MONTGOLFIÈRES EN VELAY" - RENOUVELLEMENT DE LA MONTGOLFIÈRE :  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ATTRIBUE une subvention de 4 000 € à l'association "Mongolfières en Velay" pour l'achat d'un nouveau ballon aux couleurs du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 26 PASS TOUR DE FRANCE : GRATUITÉ D'ACCÈS À LA STATUE NOTRE DAME DE FRANCE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE la gratuité de l'accès à la Statue Notre Dame de France aux membres de la caravane du Tour de France les 16, 17 et 18 juillet 2017.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
Abstention : 4  
Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent  
JOHANNY

**N° 27 TRANSFERT DE CHARGES : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le rapport définitif de la CLECT du 19 décembre 2016.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 28 RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

-PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2017.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 13 mars 2017 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS